



DECISION N° D/2026/051/MATD/DGE/2026
 PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE PROVISOIRE DE CANDIDATURES AU SCRUTIN
 MAJORITAIRE UNINOMINAL ET PLURINOMINAL DU 31 MAI 2026

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Vu la Constitution ;
 Vu la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;
 Vu le Décret D/2025/087/PRG/SGG portant attributions et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;
 Vu le Décret D/2025/0124/PRG/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 23 juillet 2025 ;
 Vu le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, les heures d'ouvertures et de clôture des campagnes desdites élections du 10 avril 2026 ;
 Vu la Décision D/2026/008/MATD/DGE/2026 portant création, composition et fonctionnement des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;
 Vu la Décision D/2026/009/MATD/DGE/2026 portant création, composition et fonctionnement de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;
 Vu les rapports des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;
 Vu le rapport de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026.

Le Sous-préfet
 CNE Moussa
 DÉCIDE :



Cameroun, Dixinn - République de Guinée - Tel : 613 00 01 01
 Email: contact@dge.gov.gn - Site Web: www.dge.gov.gn

Guinée

Article Premier : De l'objet

La présente décision a pour objet la publication de la liste provisoire des candidatures au scrutin majoritaire uninominal et plurinominal du 31 mai 2026 dans les cinquante (50) circonscriptions électorales.

Article 2 : De la publication de la liste provisoire des candidatures

La liste provisoire de candidature au scrutin majoritaire uninominal et plurinominal du 31 mai 2026 est arrêtée et publiée conformément à la loi et se présente comme suit :

CISCONSCRIPTION	NB SIEGES	NB DOSSIERS RECUS	DOSSIERS VALIDES	HOMMES	FEMMES
BOFFA	2	3	2	8	0
BOKÉ	4	4	4	23	9
FRIA	1	3	2	3	1
GAOUAL	1	2	2	4	0
KOUNDARA	1	3	3	5	1
DIXINN	1	4	2	3	1
GBESSIA	3	5	3	11	7
KAGBÉLEN	2	2	2	6	2
KALOUM	1	3	2	3	1
KASSA	1	2	1	1	1
LAMBANYI	2	4	2	4	4
MANEAH	1	6	3	5	1
MATAM	1	3	3	4	2
MATOTO	1	2	2	2	2
RATOMA	1	2	2	2	2
SANOYAH	2	3	2	6	2
SONFONIA	2	4	2	5	3
TOMBOLIA	2	2	2	6	2
AFRIQUE	1	9	2	2	2
AMÉRIQUE	1	3	2	2	2
ASIE	1	2	1	2	0
EUROPE	1	8	3	3	3
DABOLA	2	2	1	3	1
DINGUIRAYE	2	2	2	7	1
FARANAH	2	2	2	6	2
KISSIDOUGOU	2	2	2	5	3
KANKAN	5	5	2	16	4
KÉROUANÉ	2	2	2	6	2
KOUROUSSA	2	2	2	4	4
MANDIANA	4	2	2	9	7
SIGUIRI	5	2	2	16	4
COYAH	2	3	2	5	3



Cameroun, Dixinn - République de Guinée - Tel : 613 00 01 01
 Email: contact@dge.gov.gn - Site Web: www.dge.gov.gn

Guinée

CISCONSCRIPTION	NB SIEGES	NB DOSSIERS RECUS	DOSSIERS VALIDES	HOMMES	FEMMES
DUBRÉKA	3	2	2	8	4
FORÉCARIAH	2	3	3	12	0
KINDIA	4	3	3	15	9
TÉJIMÉLÉ	2	2	2	5	3
KOUBIA	1	3	3	4	2
LABÉ	3	3	3	9	9
LELOUMA	1	2	2	2	2
MALI	2	2	2	6	2
TOUGUÉ	1	2	2	3	1
DALABA	1	2	2	3	1
MAMOU	2	2	2	6	2
PITA	2	2	2	6	2
BEYLA	3	3	2	8	4
GUÉCKÉDOU	2	3	2	6	2
LOLA	1	3	2	4	0
MACENTA	2	2	2	5	3
N'ZÉREKORÉ	4	4	3	14	10
YOMOU	1	4	2	3	1

La liste provisoire nominative des listes et des candidats retenus figure en annexe de la présente décision et en fait partie intégrante.

Article 3 : De la transmission de la liste provisoire des candidatures et des candidats retenus

La liste provisoire des candidatures et des candidats retenus pour les élections législatives au scrutin majoritaire uninominal et plurinominal du 31 mai 2026 est transmise au Greffe de la Cour Suprême pour la publication de la liste définitive des candidats.

Article 4 : Du recours

Conformément aux dispositions de l'article 196 de la Constitution et 168 du Code électoral, la Cour Suprême est la seule institution habilitée :

- à connaître des contestations relatives à la gestion des candidatures aux élections nationales ; et
- à statuer sur les recours introduits.

En cas de contestation des listes publiées, la Cour Suprême est saisie par les parties intéressées dans les quarante-huit heures (48h) qui suivent leur publication.



Cameroun, Dixinn - République de Guinée - Tel : 613 00 01 01
 Email: contact@dge.gov.gn - Site Web: www.dge.gov.gn

Guinée



Cameroun, Dixinn - République de Guinée - Tel : 613 00 01 01
 Email: contact@dge.gov.gn - Site Web: www.dge.gov.gn

Guinée

Article 5 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller juridique, les Directeurs des Départements Techniques, les Responsables des Services d'Appui et les Démembrements de la Direction Générale des Élections, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Article 6 : De l'entrée en vigueur.

La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée partout où besoin sera.

Conakry, le 16 APR 2026



Madame CAMARA Dienabou Touré



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
 Travail - Solidarité
 DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS

SCRUTIN LÉGISLATIF MAJORITAIRE UNINOMINAL ET PLURINOMINAL DU 31 MAI 2026
 LISTE PROVISOIRE DE CANDIDATURES
 CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE : Kissidougou

LISTE DES CANDIDATS RETENUS PAR DOSSIER DE CANDIDATURE

PARTI POLITIQUE / MOUVEMENT POLITIQUE / LISTE INDÉPENDANTE	N°	PRÉNOMS ET NOM DU CANDIDAT	GENRE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	STATUT
Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)	1	YOMBA SANOH	H	Né le 04/05/1980 à KISSIDOUGOU	T
Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)	2	NÉSTOR TAMBA HOUNO KAGBADOUNO	H	Né le 26/03/1983 à KISSIDOUGOU	T
Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)	1	MOUSSOUKIRO SANDOUNO	F	Née le 05/11/1981 à GUÉCKÉDOU	S
Génération pour la Modernité et le Développement (GMD)	2	ANGÉLINE SARAN MARA	F	Née le 12/05/1982 à KISSIDOUGOU	S
Alliance des Jeunes et Femmes de Kissidougou (AJFK)	1	MOUSSA KOUROUMA	H	Né le 17/03/1996 à KISSIDOUGOU	T
Alliance des Jeunes et Femmes de Kissidougou (AJFK)	2	ASSATOU KEITA	F	Née le 01/01/1976 à KISSIDOUGOU	T
Alliance des Jeunes et Femmes de Kissidougou (AJFK)	1	ABOUBACAR SIDIKI DIANE	H	Né le 14/01/1997 à KISSIDOUGOU	S
Alliance des Jeunes et Femmes de Kissidougou (AJFK)	2	MORY TOINDO	H	Né le 31/05/1998 à KISSIDOUGOU	S





REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA
DECENTRALISATION

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

DIRECTION REGIONALE DES ELECTIONS DE FARANAH

DIRECTION PREFECTORALE DES ELECTIONS DE KISSIDOUGOU

N°...../MATD/DGE/DREF/DPEK/SPBARD/2026

Chef Service Communal des Elections de Bardou

A

Monsieur le Sous-préfet de Bardou

S/C Voie Hiérarchique

Objet : Soit Transmis

Monsieur le Sous-préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la décision portant publication de la liste provisoire des candidatures au scrutin des listes nationales à la représentation proportionnelle et au scrutin majoritaire uninominal et plurinominal **du 31 mai 2026.**

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez recevoir Monsieur le Sous-préfet, l'assurance de ma haute considération.

Bardou, le 17 Avril 2026

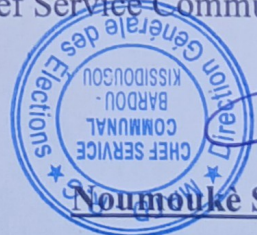
Chef Service Communal des Elections

le Sous-préfet



Chef Mousa Kourosouma

le 17/04/2026



Noumouké SAVANE